

DOSSIER D'INSCRIPTION
ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE ET CANTINE
Année scolaire 2017-2018

Votre numéro d'allocataire CAF / MSA :

Enfant(s)

Nom : Prénom : Né(e) :

Nom : Prénom : Né(e) :

Nom : Prénom : Né(e) :

REPRÉSENTANTS LEGAUX

Père Autorité parentale : oui non Destinataire des factures : oui non

NOM Prénom

Adresse :

Cidex Code Postal VILLE.....

Téléphone(s) :

E-mail :

Mère Autorité parentale : oui non Destinataire des factures : oui non

NOM Prénom

Adresse :

Cidex Code Postal VILLE.....

Téléphone(s) :

E-mail :

Autre responsable légal Responsable légal : oui non ⇨ lien avec l'enfant :

Destinataire des factures : oui non

NOM Prénom

Adresse.....

Cidex Code Postal VILLE.....

Téléphone(s) :

E-mail :

AUTRES PERSONNES MAJEURES à appeler en cas d'urgence et autorisé(e)s à prendre l'enfant

Nom Prénom : n° de tél. Lien à l'enfant :

Nom Prénom : n° de tél. Lien à l'enfant :

Nom Prénom : n° de tél. Lien à l'enfant :

SERVICES PROPOSÉS

GARDERIE DU MATIN de 7h30 à 8h30

CANTINE

ACTIVITÉS DE LOISIRS (Périscolaire - NAP) de 15h45 à 17h00

GOÛTER de 17h à 17h30

GARDERIE DU SOIR de 17h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS (Temps extrascolaire),

- Petites vacances (*sauf Noël*) et grandes vacances (*sauf le mois d'août*), de 08h00 à 18h00

- Les Mercredis hors vacances scolaires, de 11h30 à 18h00

Ces créneaux sont à réserver sur le site Internet www.logicielcantine.fr/massongy

Date limite : le jeudi 12h00 pour la semaine suivante.

Au-delà et pour les seuls cas de force majeure, envoyez un mail à enfancejeunesse@massongy.fr ou téléphonez au 04 50 35 45 75 puis tapez 3 ou le 07 85 96 85 77.

Si vous n'avez pas internet, contacter le Service Enfance Jeunesse par téléphone ou faites nous votre demande sur papier libre ou par mail.

PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER Attention ! Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Livret de famille
- Mise à jour des vaccinations (*extrait du carnet de santé*)
- Attestation d'emploi des 2 parents (*de moins de 3 mois*)
- RIB
- Notification du quotient familial par la CAF
- Jugement fixant les conditions de garde des enfants, s'il y a lieu

Problèmes particuliers des enfants sur lesquels vous souhaitez attirer notre attention :

.....
LE DOSSIER EST À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 07 JUILLET 2017

Je soussigné(e), M.....,

- ✓ certifie(e) l'exactitude des renseignements ci-dessus,
- ✓ autorise la mise en œuvre des traitements d'urgence qui peuvent être nécessaires,
- ✓ accepte le règlement des activités qui m'est remis avec le présent dossier et m'engage à le respecter,
- ✓ accepte la diffusion de l'image de mon ou mes enfant(s), mais exclusivement pour la communication sur les activités Municipales [phrase à rayer si refus].

(Signature)

* Assurances : L'attestation d'assurance demandée correspond à l'attestation d'assurance RC dont dispose la famille avec son assurance habitation. Mais cela peut aussi être attesté via l'assurance scolaire lorsqu'elle est souscrite en sus. Vous avez intérêt à souscrire aussi un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants eu égard aux activités auxquelles ils participent (article L227-5 du Code de l'action sociale et des familles).

* La Caisse d'Allocations Familiales met à la disposition de la mairie un service internet à caractère professionnel qui permet de consulter le calcul de votre quotient familial. Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer à cela en nous écrivant. Dans ce cas, il vous appartiendra de fournir les informations nécessaires à ce calcul.

Si vous ne fournissez pas votre attestation de la CAF ou au moins votre numéro d'allocataire, vous serez facturé au tarif "NON CAF"